

Charles Vidal et l'épopée de '37 Étude historique et généalogique (suite et fin)

Jean-Rodolphe Borduas

Volume 9, Number 2, septembre 1955

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301710ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301710ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Borduas, J.-R. (1955). Charles Vidal et l'épopée de '37 : étude historique et généalogique (suite et fin). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(2), 272–284. <https://doi.org/10.7202/301710ar>

CHARLES VIDAL ET L'ÉPOPÉE DE '37 *

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

(Suite et fin)

CHARLES VIDAL SE LIVRE AUX TROUPES ANGLAISES À SAINT-HYACINTHE

La tradition familiale veut que Charles Vidal, en sa qualité de huissier, ait eu vent de l'émission de ce mandat. Pour une fois, la tradition familiale n'erre point. Vous avez remarqué que le mandat d'arrestation était daté du 6 décembre. Dans son examen volontaire, Vidal dit bien qu'il s'est livré le 5 décembre ! la veille de l'émission du mandat. Or, comment les troupes auraient-elles pu l'arrêter avant le 6 décembre, sans aucun mandat ? Et pour mieux berner ceux qui venaient l'appréhender, Vidal préféra se livrer lui-même aux troupes alors en garnison à Saint-Hyacinthe. C'est ce qu'il déclare dans le procès-verbal de sa comparution, devant Wm. Hall, à Montréal :

Examen de Charles Vidal ³⁹

District de Montréal

L'Examen Volontaire de Charles Vidal, commerçant, de la paroisse de St Hyacinthe, dit et déclare ce qui suit : Je suis âgé de quarante deux ans. Je suis Veuf et ai trois Enfants. Je sais lire et écrire. J'ai été pris à St Hyacinthe le cinq de Décembre dernier m'étant livré au Député Sheriff qui accompagnait les troupes.

J'ai assisté à l'Assemblée de St Charles tenue le 23 octobre dernier par Hasard. J'y suis resté jusqu'au moment où j'entendis le Dr Côté dire que ce n'était plus le temps d'envoyer des requêtes mais des balles, après cela je m'enfus. —

* Voir notre *Revue*, IX, no I : 93-113.

³⁹ Document conservé au Musée provincial de Québec.

Je fus invité l'automne dernier par le nommé Thompson, tailleur de St Hyacinthe de me rendre un soir à la prison ou je fus — je vis là Lucien Archambault, Dr Thomas Bouthillier, Eusèbe Cartier, Dr Pierre la Bruère, Alexis Delfosse, Jean François Têtu, Thomas Marchessault et quarante à cinquante autres personnes — le dit Thompson y était aussi — le but de ce rassemblement était de courir un Charivari à Mr Deprés que l'on disait avoir coupé un poteau surmonté d'un bonnet de liberté, qui avait été planté en l'honneur de Mr Papineau.

Le dit Thompson était dans une Chambre à la prison et m'administra un serment me liant à tenir secret ce qui se passerait à l'Assemblée le soir. —

Thompson avait une Evangile sur laquelle il y avait un Crucifix.

Le même Soir, le Charivari fut couru à Mr Després par les gens de l'Assemblée susdite qui étaient déguisés — j'y assistai aussi mais point déguisé. Le Charivari fut couru le lendemain mais je me refusai d'y assister.

(signé) Charles Vidalle

Reconnu devant moi à Montréal,
ce 20e Février 1838.

(signé) William Hall, J. P.

Ce dont on accusait Vidal était toutefois trop bénin pour lui mériter l'échafaud. Il fallait trouver un chouayen qui, pour les trente deniers bibliques, consentit à accuser Vidal de fautes plus accablantes. On dénicha l'oiseau dans la personne de Joseph Tétreau :

Dépausissions de Joseph Tétreau ⁴⁰

District de Montréal

Joseph Tétreau journalier de St Hyacinthe après avoir été duement assermenté sur les Saints Évangiles jure depose & affirme :

Que le vingt troisième jour du mois de Novembre dernier le Déposant étant dans la maison de Jean Fontaine dit Bienvenue, cultivateur de St Hyacinthe, le nommé Charles Vidalle entra dans la dite Maison

⁴⁰ Document conservé au Musée provincial de Québec.

et était accompagné de Magloire Turcotte, Pierre Grenon, Jean Bte Saint Onge de St Césaire, Hilaire Grenier, de St Hyacinthe;

Qu'en arrivant chez le dit Bienvenu Charles Vidalle demanda s'il y avait des fusils et ou étaient ils et il entra dans la maison pour en chercher qu'il n'en put trouvé qu'un seul qui fut pris par lui Vidalle et remis au dit Grenier;

Qu'en laissant la maison du dit Jean Fontaine Lucien Archambault & Charles Vidalle demandèrent à l'épouse du dit Bienvenu ou était Son mari, elle leur dit qu'il était absent et cherchez-le, nous le rejoindrons bien dirent ils et si nous le trouvons nous lui serrons les flancs, et ils laisserent la maison de Bienvenu pour se rendre à St Charles.

Le déposant ne dit rien de plus et déclare ne savoir signer lecture faite.

sa
Joseph X Tétreau
marque

Affirmé devant moi à St Hyacinthe,
le Janvier 1838.

(signé) J. Benoit, J. P.

Cette fois, il n'y avait plus d'erreur possible: Charles Vidal avait volé des fusils pour s'en servir éventuellement contre l'autorité constitutionnelle. Vidal ne riait plus, et il y avait de quoi !

INTERCESSION DE SES FILLES ET DU CLERGÉ MASKOUTAIN

Les enfants sont la richesse d'un foyer. Ils sont cependant une fière hypothèque quand le père voit se dresser, dans la fenêtre de son cachot, la silhouette sinistre de l'échafaud !... Ceux qui ont connu Clérice Vidal, fille du patriote (notre aïeule maternelle), sont demeurés frappés de la détermination, de la résolution et du courage qui semblaient émaner de sa personne. Elle avait du cran; elle allait le montrer à tous. Le 17 mars 1838, les orphelins Vidal faisaient tenir une lettre (écrite par Geneviève-Clérice elle-même) à l'honorable Ogden, demandant l'élargissement de leur père:

Lettre des orphelines Vidal à l'hon C. R. Ogden ⁴¹

Qu'il soit permis à trois jeunes orphelines qui voient leur cher père dans la prison du district de Montréal, sous prévention de fautes politiques, d'exposer à l'Honorable Ogden Procureur Général leur profonde tristesse et le besoin qu'elles éprouvent de la présence de leur tendre père, lunique soutien de leur enfance. En décembre dernier, elles eurent le chagrin de voir emprisonner leur père, et demeurèrent depuis ce temps abandonnées à elles mêmes, avec le peu que leur père possédait alors; que les soussignés ne prétendent point entrer dans la justification de la faute commise par leur père, d'avoir pris part à l'agitation du temps, mais sollicitent uniquement la bonté et l'indulgence du gouvernement de sa gracieuse Majesté à légard de l'auteur de leur jour et celui qui est leur seul soutien présentement, et elles le revendiquent à nom de l'humanité souffrante dans leur personne plus en particulier dans celle de leur petite sœur encore incapable de pourvoir à ses premiers besoins.

Les suppliantes espèrent donc en la miséricorde du gouvernement et prie instamment l'Honorable Ogden Procureur Général de leur rendre leur père qui sera encore un bon et fidèle sujet de Sa Majesté.

Et les soussignées conserveront toujours le souvenir de cette inappréciable faveur.

(signé) Clair Vidal
Aurélie Vidal

Saint-Hyacinthe, le 17 mars 1838.

Trois jours auparavant, six membres éminents du clergé maskoutain avaient fait tenir une semblable requête à l'honorable Ogden :

Certificat en faveur de Charles Vidal ⁴²

Nous, les soussignés de la paroisse St Hyacinthe déclarons & certifions que Clarisse et Amélie Virginie Vidalle, filles de Charles Vidalle, de la paroisse susdite, maintenant incarcéré dans la Prison de

⁴¹ Document conservé au Musée provincial de Québec.

⁴² Document conservé au Musée provincial de Québec.

Montréal, n'ont au meilleur de notre connoissance d'autre soutien que leur père, qu'elles sont orphelines de mere depuis près de deux ans.

Saint-Hyacinthe, 14 mars 1838.

(signé) E. J. Crevier, Ptre. J. S. Raymond, Ptre.
 J. C. Prince, Ptre. G. Marchessault, Ptre.
 J. La Rocque, Ptre. L. O. Deligny, Ptre.

CHARLES VIDAL EST GRACIÉ

Vidal a donc été détenu dans la prison de Montréal, à partir du 7 décembre 1837 jusqu'au 17 mars 1838 (date de la lettre de ses fillettes), au moins. Pourquoi ne fut-il pas exécuté tout de suite après l'accusation de Joseph Tétreau ? C'est que Vidal était veuf et père de trois fillettes. En pendant Vidal, du même coup, on jetait sur le pavé, sans aucune protection, trois orphelines, dont la plus jeune n'avait que cinq ans. Le gouvernement anglais était déjà en quelque sorte responsable de la mort des parents de Charles Vidal, victimes de l'épidémie de 1832. S'il avait mis à mort ce fils de ses victimes, la coupe de l'iniquité eût été pleine ! Et puis, le crime dont on accusait les patriotes était-il aussi grand qu'on se l'était d'abord imaginé ? . . .

Vidal ne fut point mis à mort. La requête de ses filles et celle du clergé maskoutain eurent pour effet de faire gracier le rebelle.⁴³

La conduite du gouvernement s'était tellement adoucie à l'égard des patriotes que Vidal reprit son ancien poste de huissier. Il était même connétable au recensement de 1851.⁴⁴

DÉCÈS DE CHARLES VIDAL

Charles Vidal s'éteignit à Saint-Hyacinthe, le 10 mars 1876. Voici son acte d'inhumation :

⁴³ La chose s'est répétée dans notre famille qu'il était parti si précipitamment de la prison de Montréal qu'il y avait laissé son chapeau.

⁴⁴ Renseignement gracieusement fourni par M. Lucien Brault, d'Ottawa.

Inhumation de Charles Vidal ⁴⁵

Le treize mars mil huit cent soixante-seize, nous, prêtre curé d'office, soussigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Charles Vidal, rentier de cette paroisse, veuf de Sophie Jarret dit Vincent, décédé le dix du même mois, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Présents à l'inhumation Joseph Simard, Jean-Baptiste Plamondon, qui ont déclaré ne savoir signer, et F. X. Frédéric, soussigné.

F. X. Frédéric
M. Decelles, Ptre. C.

Il fut inhumé à l'ancien cimetière de la cathédrale. Aucune pierre tombale n'indique au passant l'endroit où repose sa dépouille mortelle transportée, en 1882, au nouveau cimetière, le long de la rivière Yamaska.

LES PATRIOTES

En certains milieux, les patriotes de '37, — justement ceux-là qui ont joué leur tête pour nous conserver nos privilèges les plus chers : droits, langue, institutions, — en certains milieux, disons-nous, les patriotes de '37 ont mauvaise presse. Quels préceptes philosophiques peut-on invoquer pour condamner ainsi les quelques Canadiens français qui ont vaillamment réclamé leurs droits à la face de l'opresseur ?

Ici, la question de droit doit primer toute autre considération. S'il est vrai que le conquérant opprimait les *Canadiens français* (la chose a été savamment prouvée par Filteau dans son *Histoire des Patriotes*), fallait-il que les Canadiens français se laissassent tondre sans rien dire ?

Après avoir épuisé les ressources de la représentation respectueuse, n'étaient-ils pas en quelque sorte excusables de recourir à des moyens plus vigoureux ?

Les insurgés de '37 étaient peut-être des têtes chaudes, nous l'admettons, mais ils n'étaient sûrement pas des lâches ! Et

⁴⁵ Registres paroissiaux de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur (cathédrale).

l'Histoire ne cesse d'encenser les braves qui sont morts courageusement, l'arme au poing, et non pas la larme à l'œil ou le front dans la boue.

Qu'il nous soit permis de citer quelques témoignages d'hommes dignes de foi :

JACQUES FERRON ⁴⁶

... Que nos pères évoquent en 1837. Ils étaient eux-mêmes des hommes. Certes, ils échouèrent leur Révolution, mais ils ne perdirent jamais foi en leur cause. De leur échec est né notre patriotisme. On cherche à les reléguer aujourd'hui en avançant des intrus et des énergumènes, comme ce Dollard qui a son monument alors que Papineau ne l'a point. La vérité n'en demeure pas moins que ce sont eux qui ont édifié la Nation. Avant 1837, il y avait sur les bords du St-Laurent, une peuplade; après il y a eu un peuple.

HENRI BOURASSA ⁴⁷

On m'objectera peut-être la rébellion de 1837 ? Je ne parlerai pas ici des causes de cette agitation. Ce n'est aujourd'hui l'occasion de porter aucun jugement sur l'opportunité de la prise des armes. Mais dans toute cette bataille héroïque qui la précéda, qui dura un demi-siècle, et qui fit reconnaître non seulement aux Canadiens-français mais aux Canadiens de toute origine, leurs droits de citoyens britanniques, je prétends que non seulement nos compatriotes ne firent pas acte de rébellion, mais qu'ils continuèrent ici la lutte admirable que le peuple britannique avait soutenue pendant trois siècles contre le pouvoir absolu. En montant sur les échafauds dressés par Colborne, les « rebelles » en 1837 ont acquis les mêmes titres à la reconnaissance de la démocratie anglaise que les héros des grandes luttes pour la liberté, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande.

⁴⁶ Chronique dramatique. Brutus. L'Information Médicale et Paramédicale, Montréal, 19 janvier 1954.

⁴⁷ Extrait du discours prononcé à Québec, par M. Henri Bourassa, lors du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

GÉRARD FILTEAU ⁴⁸

Il y a encore des chouayens aujourd'hui qui disent: « Pourquoi lutter pour rester Français: Nous serions plus riches si nous étions devenus Anglais. A quoi bon combattre pour des abstractions du passé? Il n'y a que l'argent qui compte. » Et pourtant, pour ces abstractions: liberté de penser en français, liberté d'agir en français; liberté de se perpétuer comme entité française, les hommes de '37, comme ceux de 1812 et de 1775, se sont battus et sont morts. Aujourd'hui, d'autres sont prêts à descendre dans l'arène. Les hommes d'autrefois leur ont tracé un programme: celui de notre survivance, de notre émancipation, de la conquête de toutes les indépendances matérielles et politiques nécessaires à l'épanouissement de la vie nationale. Le jour où nous aurons résolu de nous redresser et de nous tenir debout, nous devons nécessairement retourner vers les doctrines de ces pionniers.

(...)

Les Patriotes nous ont indiqué la voie; ils l'ont même à-demi tracée. Des erreurs de direction les ont parfois égarés au milieu des fondrières. A nous de profiter de leur expérience, d'éviter les terrains mouvants, et de parfaire l'œuvre que la fatalité leur a interdit de terminer, à nous d'accepter « LA LEÇON DES PATRIOTES ! »

LORD BROUGHAM ⁴⁹

On blâme, dit-il avec véhémence, les Canadiens; mais quel est le pays, le peuple qui leur a donné l'exemple de l'insurrection? Vous vous récriez contre leur rébellion, quoique vous ayez pris leur argent sans leur agrément et anéanti les droits que vous vous faisiez un mérite de leur avoir accordés... Toute la dispute vient, dites-vous, de ce que nous avons pris vingt mille livres, sans le consentement de leurs représentants! Vingt mille livres sans leur consentement! Eh bien! ce fut pour vingt shillings

⁴⁸ Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*.

⁴⁹ Cité par L.-O. David, dans *Les Patriotes de 1837-1838*.

qu'Hampden résista, et il acquit par sa résistance un nom immortel, pour lequel les Plantagenets et les Guelfes auraient donné tout le sang qui coulait dans leurs veines ! Si c'est un crime de résister à l'oppression, de s'élever contre un pouvoir usurpé et de défendre ses libertés attaquées, quels sont les plus grands criminels ? N'est-ce pas nous-mêmes, qui avons donné l'exemple à nos frères américains ? Prenons garde de les blâmer trop durement pour l'avoir suivi.

LORD DURHAM ⁵⁰

La Chambre était parfaitement justifiable de demander les pouvoirs pour lesquels elle luttait. Il est difficile de concevoir quelle aurait été la théorie gouvernementale de ceux qui s'imaginent que, dans une colonie anglaise, un corps portant le nom et le caractère d'une assemblée représentative, pouvait être privé d'aucun des pouvoirs qui, dans l'opinion des Anglais, sont inhérents à une législature populaire.

LORD GOSFORD ⁵¹

Il y a, à Montréal et dans ses environs, une certaine classe d'Anglais à qui tous les hommes libres et indépendants ne peuvent qu'être hostiles, et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination insupportable ; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage, à l'exclusion des habitants d'origine française. C'est à eux surtout qu'il faut attribuer les troubles et les animosités.

L. O. DAVID ⁵²

Qu'on ait les idées qu'on voudra sur les révolutions, qu'on soit fils de bureaucrate ou de patriote, il est un fait qu'on ne devrait pas nier, au moins, c'est que l'insurrection de 1837 a été la conséquence

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Cité par L.-O. David, dans *Les Patriotes de 1837-1838*.

⁵² *Ibid.*

d'une lutte glorieuse d'un demi-siècle, l'explosion de sentiments nobles et patriotiques.

A quoi bon discuter si, strictement, les patriotes avaient le droit de se révolter ? Que resterait-il dans l'histoire, si on en faisait disparaître tous les actes condamnables au point de vue de la loi et de la froide raison ? Que deviendraient tous ces héros dont les exploits font l'orgueil des nations et l'honneur de l'humanité ? (page 9).

Le sang que vous avez versé pour la liberté mérite d'être mêlé à celui que nos ancêtres ont répandu pour la foi et la civilisation. Vos sacrifices font partie de notre héritage national. (page 294).

Que resterait-il dans l'histoire, si on en faisait disparaître toutes les causes vaincues, tous les héros écrasés par la force ? (page 291).

Plus on blâme l'imprudence et la témérité des patriotes, plus on trouve absurde qu'ils aient songé à entreprendre une lutte aussi inégale, plus on devrait au moins louer leur courage et leur énergie. (page 291).

On peut blâmer ces hommes estimables (les patriotes) de n'avoir pas su s'arrêter à temps dans la voie de l'insurrection, mais on ne peut nier sans mentir à l'histoire, la noblesse de leurs motifs et la sincérité de leur patriotisme. (page 9).

CHEVALIER DE LORIMIER ⁵³

Je meurs sans remords; je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection et l'indépendance; mes vues et mes actions étaient sincères.

BRUCHÉSI ⁵⁴

Les vrais coupables, c'étaient ces fanatiques, ces bureaucrates, ces favoris du pouvoir qui, depuis 1763, sournoisement ou à ciel ouvert, s'en prenaient à tout ce qu'il y avait de français et de catholique. Les autres, à force de souffrir et d'être brimés, avaient fini par perdre confiance. Les plus exaltés

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Histoire du Canada pour tous*, (2e éd.), II: 162.

avaient cru à tout ce que les idées libérales et démocratiques, soufflant alors en tempête sur l'Europe, promettaient de bonheur et de justice sociale. Du reste, ce que, peuple de vaincus, ils avaient tenté de faire sur le sol dont trois siècles d'histoire et de luttes leur assuraient la possession, des hommes, appartenant à la race des vainqueurs, l'avaient tenté aussi, sans avoir toutefois autant raison de se plaindre.

HOLMES ⁵⁵

Je suis heureux de voir que nous devons à cette rébellion les bienfaits d'une constitution semblable à celle de la mère-patrie.

AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE

Nous croyons vous avoir soumis assez de documents authentiques pour prouver que Charles Vidal a pris une part très active à la rébellion de 1837. D'ordinaire, traîne-t-on devant la justice, pour crime de haute trahison, un citoyen qui vit paisiblement dans son foyer ? Ce que les Anglais ont dû trouver « shocking », c'est que Vidal avait d'abord été milicien, puis officier de justice ; de plus, à l'époque de la rébellion, Vidal ne recevait-il pas une pension du gouvernement par suite de l'accident qui lui était survenu alors qu'il était milicien ?

Si nous admettons que Vidal fut un « tout petit » rebelle, nous nous expliquons difficilement sa longue détention au Pied du Courant, — du 7 décembre 1837 au moins jusqu'au 17 mars 1838, — quand on relâchait un Boucher de la Bruère, à l'automne de cette dernière année, après seulement quelques semaines de détention. En gardant Vidal si longtemps dans la geôle commune, le gouvernement ne laissait-il pas supposer qu'il considérait Vidal comme un otage précieux ?

Pourquoi Aegidius Fauteux ⁵⁶ ne parle-t-il pas de Vidal ? C'est qu'il n'avait pas en mains tous les documents qui se rap-

⁵⁵ Extrait d'un discours prononcé au Parlement canadien, en 1849, par M. Holmes, député de Montréal et ancien volontaire de 1837, et cité par L.-O. David, dans *Les Patriotes de 1837-1838*.

⁵⁶ *Patriotes de 1837-1838* (Les Editions des Dix, 1950).

portent aux événements de '37. De même, ceux qui ont collaboré à son ouvrage ne semblent pas avoir pris connaissance de certains documents conservés au Musée provincial. D'ailleurs, on dit bien dans la préface de ce volume que

Il (M. Félix Leclerc) n'a pas cru devoir conserver le titre primitif de Dictionnaire, qui aurait suggéré une œuvre complète . . .

Plus loin,⁵⁷ il est question de mandats d'arrestation :

16 novembre — arrestation. Vingt-six mandats d'arrêt sont décernés, dans le district de Montréal, pour crime de haute trahison ou menées séditionnelles.

Pourquoi ne parle-t-on pas des mandats émis le 6 décembre, date du mandat contre Charles Vidal ? Y en eut-il d'autres, cette journée-là ? Si P.-E. Leclerc prend la peine d'émettre un mandat uniquement contre Charles Vidal, vous voyez d'ici l'importance du crime de Vidal.

Toujours dans l'ouvrage de Fauteux, on dit :⁵⁸

Pendant la première insurrection, 501 personnes furent incarcérées à Montréal pour faits de trahison ou menées séditionnelles . . .

Pourquoi Fauteux ne fournit-il pas la liste de ces 501 prisonniers, plus importante que celle des prisonniers de 1838, puisque Garneau et Bruchési conviennent que la rébellion de 1838 ne fut que l'ombre de celle de 1837 ? On y eût sûrement trouvé le nom de Charles Vidal, prisonnier à Montréal, depuis le 7 décembre 1837.

Toujours dans Fauteux,⁵⁹ un paragraphe a retenu notre attention :

Gore se rendit à Saint-Charles le 3 (décembre), à Saint-Hyacinthe le 4, rentra à Montréal le 7.

Or, quand Vidal dit, dans son examen volontaire :

J'ai été pris à St Hyacinthe le cinq de Décembre dernier, m'étant livré au Député Sheriff qui accompagnait les troupes,

⁵⁷ *Ibid.*, 36.

⁵⁸ *Ibid.*, 61.

⁵⁹ *Patriotes de 1837-1838*, page 48.

on voit bien que la déposition de Vidal concorde avec les faits relatés par l'historien.

Vous avez également remarqué, dans la déposition de Vidal, qu'il a dit :

m'étant livré au Député Sheriff . . .

S'il s'est livré, c'est donc qu'il n'a pas été appréhendé par la soldatesque britannique. Et s'il s'est livré avant l'émission du mandat, c'est donc qu'il était sûr d'être appréhendé, qu'il avait eu vent de la chose ? ⁶⁰

JEAN-RODOLPHE BORDUAS

N.B. — Faute d'espace, nous avons dû, au dernier moment, supprimer les *Documents inédits* que nous avait fournis M. l'abbé Antoine D'Eschambault. (N.D.L.).

⁶⁰ Or, Vidal était huissier. Des collègues auraient bien pu l'avertir de son arrestation prochaine. Tradition familiale.